

**SNUipp-FSU**

## LE CONCOURS, ET APRÈS ?

**Après le stress des épreuves, vous en viendrez vite aux questions concernant l'année prochaine : l'affectation dans un département, le stage en école à mi-temps, la formation, la titularisation... ou comment puis-je de nouveau préparer le concours...**

Le SNUipp-FSU vous accompagnera tout au long de votre formation, de votre entrée dans le métier et de votre carrière.

Si vous obtenez le concours, vous serez pour la très grande majorité à mi-temps en responsabilité de classe et à mi-temps en ESPE. Pour le SNUipp-FSU, cela n'est pas suffisant. Le temps en classe est bien trop important pour permettre une formation de qualité, tenant tous les bouts du métier. Le SNUipp-FSU revendique que le temps de stage ne dépasse pas le tiers-temps. Il est urgent de reconstruire complètement une véritable formation professionnelle des enseignants.

Si vous n'obtenez pas le concours, vous pourrez poursuivre votre master à l'ESPE, et préparer de nouveau le concours. Le SNUipp-FSU revendique des moyens suffisants pour

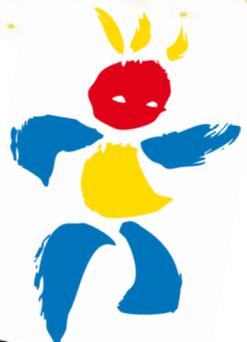
vous assurer une préparation de qualité et une rémunération suffisante vous permettant de suivre vos cours sans avoir besoin de travailler.

Dès la rentrée, les militants et les élus du personnel du SNUipp-FSU seront à vos côtés pour vous aider et répondre à vos questionnements. Vous pourrez les rencontrer lors de permanences ou de réunions, mais aussi dans les écoles.

Pour tenter de répondre à vos préoccupations qui sont aussi les nôtres et celles de toute la profession, nous mettons à votre disposition des outils (agendas, clefs USB, publications spécifiques...) pour vous informer sur vos droits, sur le déroulement de votre année de stagiaire mais aussi pour vous accompagner et vous aider dans votre entrée dans le métier. Vous les trouverez auprès de votre section départementale du SNUipp-FSU ou sur le site Néo du SNUipp-FSU.

Des permanences sont organisées tout au long de l'année dans les ESPE, sur vos lieux de formation, nous vous y attendons...

**L'équipe départementale du SNUipp-FSU**



### **SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DES INSTITUTEURS, PROFESSEURS DES ÉCOLES ET PEGC**

**Premier syndicat représentant les enseignants du primaire**, il appartient à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Il représente et défend, de façon individuelle et collective, les enseignants au plan local ou national. Attaché à la réussite de tous les élèves, il mène le débat avec les enseignants et chercheurs pour élaborer des propositions de transformation de l'École. Cela passe nécessairement par une formation initiale et continue de qualité. Il prend aussi part aux débats de société.

Le SNUipp-FSU défend une formation initiale professionnelle de deux ans, rémunérée et reconnue par un master, un temps de stage limité à un tiers temps et une entrée progressive dans le métier avec une première année à mi-temps.

**La FSU**, créée en 1993, regroupe des syndicats de l'enseignement, l'éducation, de la recherche, de la culture, de la formation et de l'insertion, dont le SNES principal syndicat des enseignants du second degré et le SNEP, des professeurs d'EPS. **La FSU reste, par le vote des personnels, la première fédération syndicale dans l'éducation nationale.**

## LE NOMBRE DE PLACES AUX CONCOURS

Les 28 et 29 avril 2015 juin auront lieu les épreuves d'admissibilité pour les concours de recrutement des professeurs d'école. Le ministère a aussi publié la répartition académique des places proposées (voir ci-dessous). Depuis 2008 (10000 places), le nombre des recrutements n'avait fait que chuter avec un palier en 2009 (7000 places) et 2010 (7165 places) et le décrochage en 2011 avec seulement 3154 places. Le nombre de recrutements a été augmenté depuis mais reste en-deçà du niveau de recrutement connu au début des années 2000. **Il y a 73 262 inscrits au CRPE 2015.**



Avec 11920 recrutements d'enseignants dans le premier degré pour le concours 2015, le nombre de postes offerts aux concours continue d'augmenter.

**Néanmoins, cela ne compensera pas les 29 683 suppressions de postes à l'école primaire de ces dernières années.** En effet, après 10 ans d'attaques contre le service public d'Éducation, la situation reste dégradée tant pour les conditions d'apprentissage des élèves que pour les conditions de travail des enseignants. Cet héritage marquera encore la rentrée 2015. **Et pourtant il y a urgence à reconstruire l'école !**

De plus, cette augmentation du recrutement n'a pas été accompagnée de mesures financières pour inciter les étudiants à s'engager vers le métier d'enseignant ou d'amélioration des conditions de formation et d'entrée dans le métier. **L'école connaît donc une crise de recrutement :** lors des trois derniers concours, 1187 recrutements prévus n'ont pas été réalisés.

La nouvelle réforme place, dans toutes les académies, les étudiants, les formateurs et les autres personnels face à de nombreuses difficultés.

Étudiants, stagiaires, formateurs de terrain et en ESPÉ payent au prix fort une réforme qui n'a pas les moyens des ambitions affichées.

La situation ne peut rester en l'état. **Pour le SNUipp-FSU l'heure est à la remise à plat de la réforme !**

### RÉPARTITION DES PLACES AUX CONCOURS PE 2015

Académies	Total	Concours externes		2 <sup>nd</sup> concours internes		3 <sup>ème</sup> concours
			spécial		spécial	
Aix-Marseille	550	536				14
Amiens	350	340				10
Besançon	270	265		5		0
Bordeaux	440	397	27		2	14
Caen	220	211		4		5
Clermont-Ferrand	205	200				5
Corse	35	17	17			1
Créteil	1685	1540		50		95
Dijon	270	254				16
Grenoble	670	656				14
Guadeloupe	60	54		4		2
Guyane	170	108	3	47		12
Lille	600	588				12
Limoges	115	114				1
Lyon	700	673				27
Martinique	60	45	6	5		4
Montpellier	350	308	15	10		17
Nancy-Metz	300	284	2			14
Nantes	450	419	1			30
Nice	255	230	3	8		14
Orléans-Tours	420	401		6		13
Paris	340	327		8		5
Poitiers	180	170		6		4
Reims	275	270				5
Rennes	240	196	24		2	18
Réunion	160	140	1	6		13
Rouen	370	355				15
Strasbourg	350	294	50		3	3
Toulouse	320	300	10	6		4
Versailles	1510	1430		20		60
<b>TOTAL</b>	<b>11920</b>	<b>11122</b>	<b>159</b>	<b>185</b>	<b>7</b>	<b>447</b>

## FOIRE AUX QUESTIONS

### Je suis admis-e au concours, mais je ne valide pas mon année de M1 et ne peux m'inscrire en M2 MEEF, qu'advient-il de mon admission ?

Vous gardez le bénéfice du concours pendant une année et serez recrutés comme PES en septembre 2016 si d'ici là vous pouvez justifier d'une inscription en M2 MEEF.

### Je réussis à valider mon M1 MEEF, mais je suis collé-e au concours, puis-je m'inscrire en M2 MEEF ?

Normalement oui, il faut rapidement vous adresser à l'ESPE. En cas de problème contacter le SNUipp-FSU de votre département.

### Je suis admis-e et je peux m'inscrire en M2 MEEF, comment va se passer mon affectation pour l'année 2015-2016 ?

Vous serez classé-es selon le rang au concours et ainsi réparti-es dans les départements de l'académie selon les vœux que vous avez émis lors de l'inscription. Une fois affecté-e dans un département, vous serez affecté-e sur un poste, les règles diffèrent d'un département à l'autre, contacter alors le SNUipp-FSU de ce département, ils vous aideront dans les différentes démarches à effectuer.

### Je suis admis-e et je suis déjà titulaire d'un master, que se passe-t-il pour moi pour l'année 2015-2016 ?

Vous serez en mi-temps en classe et vous suivrez la formation en ESPE. Une formation dite « adaptée » vous sera proposée. Vous n'aurez pas à valider le M2MEEF puisque vous êtes déjà titulaire d'un master mais vous devrez valider les éléments comptant pour la titularisation.

### Combien serai-je rémunéré-e ?

Vous serez rémunéré-e au premier échelon pendant les 3 premiers

mois, soit un salaire net d'environ 1340 euros, puis au deuxième échelon pendant les 9 mois suivants, soit un salaire net d'environ 1445 euros.

### Quel est mon statut pendant mon année de PES ?

Vous serez fonctionnaire stagiaire. Le SNUipp-FSU édite spécialement pour vous un « rikikisaitou », brochure qui compile vos droits, vos obligations, les infos concernant votre année de PES, des infos plus générales sur l'école et son fonctionnement, des infos plus locales sur votre département. Elle sera disponible dès les résultats du concours.

### Sur quel type de poste ce stage peut-il être effectué ?

Cela peut-être dans la classe d'un directeur qui est déchargé pour ses tâches administratives, d'un collègue qui est à temps partiel, d'un maître formateur, ou sur un poste de remplaçant. Vous pourrez être nommé-e sur une classe en complément d'un autre PES. La circulaire préconise d'éviter les postes spécialisés ainsi que les classes de CP et de CM2.

### Si je ne valide pas mon master en juin 2016, que se passe-t-il pour moi ensuite ?

Vous serez prorogé-e d'une année comme stagiaire afin de pouvoir valider le master.

### Que faudra-t-il valider pour être titularisé-e ?

Il faut remplir les conditions de diplôme. À cela s'ajoute l'avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale, qui s'appuie sur le rapport du tuteur, et l'avis du directeur de l'ESPE.

### Si je valide mon master mais que je ne suis pas titularisé-e au 1<sup>er</sup> septembre 2016, que se passe-t-il pour moi ensuite ?

Si le jury ne vous déclare pas apte à la titularisation, il peut recommander soit un licenciement, soit une année de renouvellement de scolarité. C'est ensuite le recteur qui prendra la décision.

## POUR LE SNUIPP-FSU...

... l'année de stagiaire est bien trop lourde. Afin de permettre une formation initiale ambitieuse, il faut que le stage ne dépasse pas un tiers temps, avec des phases d'observation, de pratique accompagnée puis de la responsabilité.

Nous revendiquons un concours sous condition de licence, dont la préparation est incluse dans le parcours de formation, une formation professionnelle de deux ans rémunérée et reconnue par un master, et une entrée progressive dans le métier qui passe par une année de T1 à mi-temps sur le terrain avec des retours réguliers en formation. Nous défendons la mise en place de pré-recrutements pour démocratiser l'accès au métier et pallier la crise de recrutement.

**Nous réclamons les moyens suffisants dans les ESPE pour permettre l'amélioration des conditions de formation.**



## UN CONCOURS SUPPLÉMENTAIRE POUR L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Cette année, la ministre propose un recrutement externe supplémentaire de 500 professeurs des écoles dans l'académie de Créteil. L'ouverture de ce concours fait suite aux difficultés de recrutement rencontrées par cette académie et aux fortes mobilisations des enseignants de Seine-Saint-Denis, à l'appel du SNUipp-FSU. Les épreuves d'admissibilité auront lieu les 19 et 20 mai et les épreuves d'admission du 3 au 10 juillet 2015. Le SNUipp-FSU met à votre disposition un 4 pages spécial où vous trouverez toutes les informations sur ce concours.

## ELECTIONS DANS LES ESPE

Des élections ont eu lieu en 2013-2014 dans les ESPE pour élire les conseils d'école. Des élections partielles auront lieu chaque année pour remplacer les élu-es qui quittent l'ESPE. Un certain nombre de décisions concernant votre scolarité y sont prises. La FSU, par ses interventions multiples, contribue à améliorer votre formation et vos conditions d'accueil. **Alors votez !**

# LE SNUIPP-FSU À VOS CÔTÉS...



## sur le terrain

des réunions d'infos syndicales (ouvertes à tous et toutes), des réunions débats à thème avec la participation de chercheurs, ...



## Avec le journal départemental

Publications à destination des syndiqué-e-s et des écoles.



## aux Universités d'automne

un rendez-vous incontournable des enseignants avec la réflexion et la recherche



## Avec [Fenêtres sur cours]

La revue nationale du SNUipp-FSU. Des analyses, des enquêtes, des reportages, le point de vue du SNUipp...



## www.snuipp.fr

le site national pour s'informer sur l'actualité syndicale et de l'École en général et sa lettre de diffusion électronique.



## Avec des brochures thématiques

Le guide responsabilité sécurité, les brochures maternelle, discriminations, éducation contre l'homophobie...

# ET SPÉCIALEMENT POUR LES DÉBUTS DE CARRIÈRE...



## www.neo.snuipp.fr

le site national des enseignants débutants. Des infos sur la carrière, des ressources,

## SE SYNDIQUER AU SNUIPP-FSU

- ▶ c'est décider ensemble,
- ▶ c'est refuser l'isolement,
- ▶ c'est donner à toute la profession les moyens de se défendre et d'avancer,
- ▶ c'est effectuer un geste solidaire,
- ▶ c'est exiger collectivement une école de qualité !



## [Fenêtres sur cours] premières classes

Des dossiers, des actus, des infos sur la carrière, le point de vue du SNUipp-FSU sur les question des débuts de carrière



## Des publications

Le Guide de l'enseignant-stagiaire, le guide de l'enseignant débutant, le 4 pages spécial inspection, le guide aides sociales étudiantes...

## Adhérez dès maintenant en ligne

<https://adherer.snuipp.fr/XX>

XX = numéro de votre département

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.  
**DONNEZ-NOUS LES MOYENS  
DE BIEN LE FAIRE !**

